

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Sandra ALLARD - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Franck FIALHO - Lusilia PAULINO - Fatima RODRIGUES - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Michel OLIVIER - Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Sébastien BETOULLE./.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Laëtitia BOURGEAT à M. Patrice PAGEOT - M. Frantz EDMOND à Mme Fatima RODRIGUES - Mme Marie PETAT à Mme Sandra ALLARD - M. Pierre MARTIN à Mme Lusilia PAULINO - Mme Isabelle MOUROT à M. Frédéric GILLET./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Monsieur Rustam ZUBKOV pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2021/032 :** Attribution du marché de travaux - Fourniture et pose de classes modulaires, passé en procédure adaptée, conformément au Code de la Commande publique.
 - Soumissionnaire : SOLFAB Construction Modulaire - ZAC de l'Erette - Route de l'Erette - 44810 HERIC.

- Coût fourniture d'une classe modulaire (comprenant le transport, le grutage, la pose et le raccordement) : 64.000 € H.T. (TVA : 12.800 €)

- **DECISION N°AG/2021/033 :** Fixation des tarifs des Marchés de Noël.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT
Emplacement avec une table (1m80)	10 euros
Location d'une grille	2 euros

- **DECISION N°AG/2021/034 :** Contrat d'entretien avec la Société Evolift Ascenseurs pour l'ascenseur d'accès à l'Hôtel de Ville.

- Durée du contrat : 4 ans - du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Reconductible une fois.
- Coût annuel : 1.368,55 euros H.T. soit 1.642,26 euros T.T.C. (TVA 20 %).

- **DECISION N°AG/2021/035 :** Contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France.

- Montant : 200 000 euros
- Taux fixe : 0,35 %

- **DECISION N°AG/2021/036 :** Convention de capture et de gestion des animaux avec le Groupe Hygiène - Action pour la capture et le ramassage des animaux errants et/ou dangereux et/ou morts et/ou blessés sur le territoire de la Ville de Brou sur Chantereine et mise en fourrière.

- Durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- Prix forfaitaire : 2.000,00 euros H.T. annuel (TVA 20 %).

- **DECISION N°AG/2021/037 :** Convention établie en vue de l'édition gratuite d'un agenda municipal avec la Société FRANCE REGIE EDITIONS.

- Nombre d'exemplaires : 2500
- Format : 95 x 170 mm
- Durée : La convention est établie pour 2 éditions.

- **DECISION N°AG/2021/038 :** Fixation des tarifs des soirées « théâtre ».

Soirée théâtre	tarifs
Tarif adultes	5 euros
Tarif - 18 ans	3 euros

- **DECISION N°AG/2021/039 :** Contrat de cession avec la SARL « En bord d'O » pour la représentation du spectacle « Mon colocataire est une garce » lors de la soirée théâtre le vendredi 26 novembre 2021 à Brou sur Chantereine.

- Spectacle : « Mon colocataire est une garce ».
- Prix de la représentation : 1.300,00 euros H.T. (TVA 5,5 % soit 71,50 euros).
- **DECISION N°AG/2021/040** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2022, dans le cadre de travaux de réhabilitation énergétique de l'école élémentaire Romain Rolland.
 - Objet de la demande : Réhabilitation énergétique de l'école élémentaire Romain ROLLAND.
 - Montant prévisionnel HT : 477469 euros.
 - Montant de l'aide sollicitée (Taux 80 % (maximum)) : 381975 euros
- **DECISION N°AG/2021/041** : Contrat de maintenance avec la Société LOGITUD solutions pour l'entretien des matériels et du logiciel de verbalisation électronique.
 - Durée du contrat : Le contrat prend effet le 1er janvier 2022 pour une durée d'un an. Le contrat sera tacitement reconduit pour une période d'un an, deux fois maximum.
 - Coût annuel : 829,24 euros H.T.
- **DECISION N°AG/2021/042** : Avenant N°2 au marché de location et de maintenance de photocopieurs, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué au groupement conjoint KONIKA MINOLTA et LIXXBAIL.
 - Modification : L'article 4 - « objet du marché » : « la durée du marché est de 4 ans et 9 mois (57 mois) soit du 18 décembre 2017 au 17 septembre 2022.
 - Montant de l'avenant :
 - Location : Montant H.T. : 6.118,20 €
 - TVA (20%) : 1.223,64 €
 - Maintenance : Maintenance (coût copie) : 0,0028€ HT
 - Maintenance (coût copie couleur) : 0,028 € HT
 - Montant estimatif H.T. sur 3 trimestres : 1961,40 €
 - TVA (20%) : 392,28 €

4. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **S'EST PRONONCE** sur la mise en non-valeur ou en créances éteintes de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 130,55 euros;
- **A DIT** que la dépense sera imputée sur le budget au compte : "6542 : créances éteintes".

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (**POUR : 22 - CONTRE : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- **A APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du Budget Primitif joint à la présente délibération et dont la balance se présente comme suit :

Investissement

▪ Dépenses	- 7 800.00 €
▪ Recettes	- 7 800.00 €

Fonctionnement

▪ Dépenses	0.00 €
▪ Recettes	0.00 €

- **A VOTE** la Décision Modificative N°2 du Budget Primitif 2021 de la Commune de Brou sur Chantereine par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- **A ADOPTE** la Décision Modificative N°2 du Budget Primitif 2021, tel que présentée ci-dessous :

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement :

	en euros
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	10 300.00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	9 498.00
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	-27 598.00

Recettes d'investissement :

	en euros
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	-13 328.00
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	5 528.00

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

	en euros
Chapitre 011 Charges à caractère général	19 611.22
Chapitre 68 Dotations provisions semi budgétaires	4 300.00
Chapitre 022 Dépenses imprévues	-16 111.22
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	-13 328.00
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre section	5 528.00

Recettes de fonctionnement :

en euros

Il n'y a eu aucune modification dans les recettes de la section de fonctionnement.

6. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A AUTORISE Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022, comme suit :

	Article	Crédits ouverts au BP 2021		Montants maximums autorisés en application de l'article L.1612-1 du CGCT	Montants des crédits autorisés par le Conseil Municipal
CHAPITRE 20	202	12 900,00	14 297,00	3 225,00	3 225,00
	2051	1 397,00		349,25	349,25
CHAPITRE 21	2128	30 000,00	1 500 502,20	7 500,00	7 500,00
	2135	38 600,00		9 650,00	9 650,00

	2151	5 000,00		1 250,00	1 250,00
	2152	36 000,00		9 000,00	9 000,00
	21534	70 000,00		17 500,00	17 500,00
	21538	32 000,00		8 000,00	8 000,00
	21568	500,00		125,00	125,00
	2158	20 300,00		5 075,00	5 075,00
	2182	719,00		179,75	179,75
	2183	6 106,00		1 526,50	1 526,50
	2184	1 316,00		329,00	329,00
	2188	1 259 961,20		314 990,30	314 990,30
CHAPITRE 23	2315	85 000,00	85 000,00	21 250,00	0,00

7. ADOPTION DU REGIME DES PROVISIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-

Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A OPTE pour le régime des provisions semi budgétaires pour le budget principal.

8. AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A DECIDE de constituer une provision pour dépréciation des comptes de redevable à hauteur de 4300 euros, et ce afin de faire correspondre le montant de la provision à l'évolution constatée du risque d'irrecouvrabilité des titres de recettes émis par la collectivité.

9. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'EXERCICE 2021

VU le programme de travaux de voiries 2021 et son plan de financement, qui s'établit ainsi que suit :

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2021	FINANCEMENT		
	Montant des travaux HT	Fonds de concours CA PVM	Ville
Travaux d'aménagement de voirie, de mise en sécurité et de mise aux normes : réaménagement de voirie et création de signalisations verticales et horizontales	107781,00 €	47.904,00 €	59877,00 €

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A AUTORISE Madame la Maire à solliciter le fonds de concours pour l'année 2021 à la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour le financement du programme de travaux de voirie ;
- A AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents y afférents ;
- A DIT que les recettes sont inscrites au budget.

10. CONVENTION PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL ET SES ANNEXES

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - ABSTENTIONS : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER et Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A CONFIRME la résiliation de la convention relative à l'instruction des Autorisations d'Occupation et d'Utilisation du Sol du septembre 2007, ainsi que tout document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ;
- A APPROUVE la nouvelle convention relative à l'instruction des Autorisations d'Occupation et d'Utilisation du Sol, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2022 ;
- A APPROUVE les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) figurant en annexe ;
- A AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tout document y afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

11. CONVENTION ENTRE LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention d'occupation de locaux communaux entre le Secours Populaire Français et la Commune de Brou sur Chantereine
- A AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et tout document y afférent.

12. CONVENTION BILATERALE DE TRANSITION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention territoriale bilatérale de transition et son annexe entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,
- A AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

13. VŒU RELATIF A LA CONVENTION BILATERALE DE TRANSITION POUR 2021-2024 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE A EMIS le vœu dans l'intérêt local, suivant :

« Le Conseil Municipal a délibéré sur l'adoption de la Convention territoriale Bilatérale de Transition, pour la période 2021-2024. S'agissant d'une convention transitoire en vue de l'adoption à terme d'une Convention Territoriale Globale sur le territoire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, nous rappelons

que les maires de l'intercommunalité dans leur ensemble ne souhaitent pas d'évolution des compétences intercommunales dans le cadre du mandat en ce qui concerne les politiques de proximité.

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté d'un partenariat et d'un conventionnement direct entre la Commune de Brou sur Chantereine et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le développement des actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, en adéquation avec les orientations portées par la CAF, fondé sur les spécificités du territoire communal auxquelles répondent des politiques qui sont propres à la ville de Brou sur Chantereine.

Attachés aux principes de l'autonomie et de la libre administration des communes, et respectueux de la répartition des compétences telles qu'elles résultent de la loi ou des délibérations concordantes des communes membres de l'EPCI, nous émettons nos doutes les plus vifs quant à la pertinence de la conclusion, à terme, d'une Convention Territoriale Globale à l'échelle d'un territoire et dans des domaines où les collectivités territoriales n'exercent pas les mêmes compétences, ne mènent pas obligatoirement les mêmes politiques publiques, n'engagent pas forcément des moyens équivalents en vue de leur réalisation.

Nous participerons à tout échange de pratiques sollicité par la CAF, mais nous rappelons, comme l'a fait le Président de l'Intercommunalité, qu'il n'y a pas de service en capacité de prendre en charge le travail de concertation nécessité par la Convention Territoriale Globale. ».

14. DELIBERATION RELATIVE AU TEMPS DE TRAVAIL ET FIXANT LES CYCLES DE TRAVAIL ET LES JOURS ARTT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) des modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : RENOUELEMENT DE L'EMPLOI DE CONTRACTUEL EN REMUNERATION ACCESSOIRE

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A RENOUELE l'emploi de contractuel pour l'activité accessoire de conseiller pour assurer des missions d'accompagnement et d'expertise financière du 02 janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

- A **RECRUTE** Monsieur EL KAROUI Laurent, responsable financier de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, en qualité de conseiller pour assurer des missions d'accompagnement et d'expertise financière auprès de Madame la Maire du 02 janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- A **DIT** que Monsieur EL KAROUI Laurent est recruté comme conseiller dans le cadre d'une activité accessoire, évaluée à 4 heures par semaine, exercée en dehors de ses heures de service au titre de son activité principale ;
- A **FIXE** la rémunération à 62,22 € par heure ;
- A **DIT** qu'en fonction des contraintes d'élaboration budgétaire, des heures supplémentaires seront payées même taux (62,22 € par heure) et qui ne pourront dépasser au maximum le double du temps initialement fixé.
- A **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 25 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal A **DONNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - ABSTENTIONS : 5** (Groupe de l'opposition «J'aime Brou : Frédéric GILLET-Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) **UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 25 novembre 2021.

17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE POUR L'OBSERVATOIRE FISCAL

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la Commune de Brou sur Chantereine relative à l'observatoire fiscal.
- A **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents.
- A **DIT** que la dépense sera inscrite aux budgets.

18. CONVENTION DE PARTENARIAT OPEN DATA AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la mise à disposition d'un site en OPEN DATA via la plateforme de l'agglomération ;

- A **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents ;
- A **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets.

19. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GAZ ET ELECTRICITE D'ILE-DE-FRANCE. (SIGEIF).

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

20. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal de RESTauration Collective (SIRESCO).

21. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h10